

Latif ERGIN
Romain GROPERRIN
Marie-Christine GRUNDISCH
Jean-Pierre LADOUCE
Fabien MASSON
Stéphanie MICHELAT
Michel MULLER
Claude PETREMANT
Michel VOINIER

BESANÇON

ASSOCIATION C.D.E.I.
Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Zone Artisanale La Planche - 25770 FRANOIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Besançon : 9 rue Madeleine Brès – BP 1543 – 25009 BESANÇON CEDEX – Tél : +33 (0)3 81 53 28 55 – Fax : +33 (0)3 81 53 22 50
Vesoul : 10 rue Victor Dollé – Z.A.C. Technologia – CS 80142 – 70003 VESOUL CEDEX – Tél : +33 (0)3 84 76 21 11 – Fax : +33 (0)3 84 75 69 07

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Société d'Expertise Comptable – Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté

Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

S.A.S. au Capital de 8 000 000 € – R.C.S. Besançon 622 820 223 – Siret 622 820 223 00122 – TVA Intracommunautaire FR 24 622 820 223

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'association C.D.E.I.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.D.E.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BESANCON, le 24 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes,
Pour MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



Michel MULLER
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	5 203	4 664	539	1 952	-1 413	-72.39
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	39 353		39 353	39 353		
	Constructions	297 937	166 720	131 216	146 113	-14 897	-10.20
	Installations techniques Matériel et outillage	229 399	171 449	57 950	65 181	-7 231	-11.09
	Autres immobilisations corporelles	786 688	642 150	144 538	119 965	24 573	20.48
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	33 443		33 443	32 177	1 266	3.94	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	654		654	654			
Total I	1 392 677	984 983	407 694	405 395	2 299	0.57	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	14 250		14 250	15 104	-854	-5.65
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 588		1 588	1 000	588	58.80
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	119 550		119 550	255 682	-136 133	-53.24
	Autres créances	333 335		333 335	263 048	70 288	26.72
Valeurs mobilières de placement	120 000		120 000	120 000			
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	858 010		858 010	727 463	130 546	17.95	
Charges constatées d'avance (3)	1 063		1 063	1 879	-816	-43.44	
Total III	1 447 795		1 447 795	1 384 176	63 620	4.60	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 840 473	984 983	1 855 489	1 789 571	65 919	3.68	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 246 008	1 051 067	194 941	18.55
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	88 584	194 941	-106 357	-54.56
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports	12 000	16 000	-4 000	-25.00	
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	66 021	74 675	-8 654	-11.59	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	1 412 614	1 336 684	75 930	5.68	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		19 320	-19 320	-100.00
	Provisions pour charges	24 765	46 849	-22 084	-47.14
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	24 765	66 169	-41 404	-62.57	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	125 643	161 602	-35 959	-22.25
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 956	42 406	42 550	100.34
	Dettes fiscales et sociales	175 897	137 708	38 189	27.73
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	16 119	38 549	-22 430	-58.19
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	15 496	6 454	9 042	140.10
	Total IV	418 111	386 718	31 393	8.12
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 855 489	1 789 571	65 919	3.68

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

402 614 380 264

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	115 802	80 718	35 085	43.47
Production vendue de Biens et Services	882 316	923 540	-41 224	-4.46
Production stockée	-854	3 949	-4 802	-121.62
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	531 397	513 332	18 065	3.52
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 139 389	1 101 334	38 055	3.46
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	172	13	159	NS
Total I	2 668 224	2 622 886	45 338	1.73
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	112 435	84 146	28 290	33.62
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 715	28 930	-5 215	-18.03
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	365 171	272 592	92 579	33.96
Impôts, taxes et versements assimilés	84 474	108 856	-24 382	-22.40
Salaires et traitements	1 495 611	1 451 622	43 989	3.03
Charges sociales	383 265	362 495	20 769	5.73
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	118 120	105 098	13 022	12.39
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions		21 637	-21 637	-100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	238	2	236	NS
Total II	2 583 029	2 435 377	147 651	6.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	85 195	187 509	-102 314	-54.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12 31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 771	1 601	170	10.61
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 771	1 601	170	10.61
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	5 182	6 853	-1 671	-24.38
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		20	-20	-100.00
Total VI	5 182	6 872	-1 690	-24.59
2. Résultat financier (V-VI)	-3 411	-5 272	1 860	35.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	81 784	182 237	-100 454	-55.12
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 084	2 251	3 833	170.25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 114	26 197	-13 083	-49.94
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	19 198	28 448	-9 250	-32.51
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 291	15 729	-3 438	-21.86
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	12 291	15 729	-3 438	-21.86
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 908	12 719	-5 812	-45.69
Impôts sur les bénéfices (IX)	107	15	92	613.33
Total des produits (I+III+V+VII)	2 689 193	2 652 935	36 258	1.37
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 600 608	2 457 993	142 615	5.80
Solde intermédiaire	88 584	194 941	-106 357	-54.56
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	88 584	194 941	-106 357	-54.56

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016 ainsi qu'aux dispositions CRC n°99-01 relatives aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce ainsi que du règlement ANC 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- Détail des subventions de l'exercice /
- Subvention Conseil Général 210 000 €
 - Subvention FSE 301 121.29 €
 - Subvention CAGB 17 000 €
 - Subvention région 3 276 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 203		
Terrains	39 353		
Constructions sur sol propre	297 937		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	215 755		26 139
Installations générales agencements aménagements divers	307 294		
Matériel de transport	348 324		77 550
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	55 715		17 800
TOTAL	1 264 378		121 489
Autres participations	32 177		1 266
Prêts, autres immobilisations financières	654		
TOTAL	32 831		1 266
TOTAL GENERAL	1 302 412		122 755

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 203	5 203
Terrains			39 353	39 353
Constructions sur sol propre			297 937	297 937
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		12 495	229 399	229 399
Installations générales agencements aménagements divers			307 294	307 294
Matériel de transport		19 995	405 879	405 879
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			73 515	73 515
TOTAL		32 490	1 353 377	1 353 377
Autres participations			33 443	33 443
Prêts, autres immobilisations financières			654	654
TOTAL			34 097	34 097
TOTAL GENERAL		32 490	1 392 677	1 392 677

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 251	1 413		4 664
Constructions sur sol propre	151 824	14 897		166 720
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	150 574	31 033	10 158	171 449
Installations générales agencements aménagements divers	279 807	20 893		300 699
Matériel de transport	256 266	44 142	19 995	280 413
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	55 295	5 742		61 037
TOTAL	893 766	116 706	30 153	980 319
TOTAL GENERAL	897 016	118 120	30 153	984 983

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 413				
Constructions sur sol propre	14 897				
Instal.techniques matériel outillage indus.	31 033				
Instal.générales agenc.aménag.divers	20 893				
Matériel de transport	44 142				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 742				
TOTAL	116 706				
TOTAL GENERAL	118 120				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 051 067		194 941		1 246 008
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	194 941	-194 941	88 584	0	88 584
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	16 000			4 000	12 000
Subventions d'investissement	74 675			8 654	66 021
Provisions réglementées					
TOTAL I	1 336 684	-194 941	283 525	12 654	1 412 614

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	19 320		19 320		
Pensions et obligations similaires	46 849		22 084		24 765
TOTAL	66 169		41 404		24 765
TOTAL GENERAL	66 169		41 404		24 765
Dont dotations et reprises d'exploitation			41 404		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	654	654	
Autres créances clients	119 550	119 550	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 053	1 053	
Divers état et autres collectivités publiques	320 397	320 397	
Débiteurs divers	11 885	11 885	
Charges constatées d'avance	1 063	1 063	
TOTAL	454 602	454 602	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	80	80		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	125 563	32 055	93 508	
Fournisseurs et comptes rattachés	84 956	84 956		
Personnel et comptes rattachés	59 687	59 687		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 556	79 556		
Impôts sur les bénéfices	107	107		
Autres impôts taxes et assimilés	36 547	36 547		
Autres dettes	16 119	16 119		
Produits constatés d'avance	15 496	15 496		
TOTAL	418 111	324 603	93 508	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 934			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	4 836
Autres créances	333 335
Disponibilités	293
Total	338 464

Détail des produits à recevoir :

- Solde FSE 2018 : 301 121 €
- Solde Conseil Général 2018 : 16 000 €
- Subvention région : 3 276 €
- Aide au poste : 11 739 €
- Aide CDDI : 145 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 323
Dettes fiscales et sociales	93 202
Autres dettes	16 119
Total	148 723

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 063
Total	1 063
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	15 496
Total	15 496

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Depuis la loi du 23 mai 2006, les associations dont le budget est supérieur à 150 000€ et qui reçoivent plus de 50 000€ de subventions publiques doivent communiquer la rémunération des dirigeants cadres.

Les membres du bureau ne sont pas rémunérés et assument leur fonction bénévolement.

La rémunération des dirigeants conduisant à une information individuelle, aucune donnée chiffrée n'est communiquée.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	17
Employés	56
Total	74

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	113 814
- Emprunts crédit coopératif	113 814
Total	113 814

Garantie de l'emprunt du crédit coopératif d'un montant de 452 000€ : hypothèque de 147 000€ et subrogation de privilège du vendeur pour 305 000€

Garantie de l'emprunt du crédit coopératif d'un montant de 33 000€ : gage sur véhicule dont la valeur nette comptable au 31/12/2018 est de 0€

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	3 119
55 à 59 ans	6 à 10 ans	6 352
45 à 54 ans	11 à 20 ans	13 621
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 388
moins de 35 ans	plus de 30 ans	285
Engagement total		24 765

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Hypothèses de calculs retenus

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Turn over faible
- Taux d'actualisation ; 1%
- Taux d'évolution des salaires : 1%

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
Aides sur contrats d'accompagnement	1 030 663
Aide transfert de charges	67 299
Total	1 097 962

